

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

## LE RÉVEIL

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. 1

MONTRÉAL, 23 FEVRIER 1895

No. 25

## SOMMAIRE:

NOTRE LANGUE, *Duroc*. — LA FIN DE LA "Croix"  
*Journaliste*. — CANROBERT, Franc-Maçon,  
 — UNE INCONVENANCE, *Question*. — L'ÉTAT  
 DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PRO-  
 VINCE DE QUÉBEC, VI, *Magister*. — LA-BAS  
 ET ICI, *Curieux*. — LE FRÈRE DIDACE,  
*Pierre-George Roy*. — LA FRANCE ET LÉON  
 XIII, *Sagax*. — POLITIQUE D'ESTHÈTES,  
*Franc*. — LES PALMES ACADÉMIQUES, *Marco*.  
 — LA COMPASSION DU PAUVRE, *Charles*  
*Puster*. — LE MÉTIER, Y. — Enseignement  
 Classique et XVII<sup>e</sup> Siècle, *Maurice Vernes*.  
 — FEUILLETON, DONATIENNE, (suite) *Réné*  
*Bazin*.

## LE RÉVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 5 cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL, Boîte 2184, Montréal.

## NOTRE LANGUE

Il vient d'être rendu jugement dans une cause civile importante : celle de M. le Dr Lamarche, professeur à l'Université Laval, contre un chanoine de l'évêché du nom de Bruchési.

La cause étant encore *sub judice*, on nous permettra de ne pas intervenir dans ses mérites et de réserver pour plus tard les nombreuses observations qu'elle nous suggère.

Mais nous voulons parler du jugement et rien que du jugement rendu par le juge Archibald, dans sa forme et dans la partie qui se rapporte à la langue française.

Nos lecteurs connaissent assez la cause pour n'avoir pas besoin de longues explications. Il y avait demande principale reposant sur le renvoi du Dr Lamarche par suite de manœuvres que celui-ci considérait injurieuses et demande incidente en raison de publication voulue d'un plaidoyer diffamatoire dans le fond et dans les termes; où, en particulier la conduite du docteur au chevet d'une malade à la dernière extrémité était qualifiée *d'inconvenante*.

Voici en quels termes s'est exprimé le savant juge :

Dire donc que le demandeur s'était permis de tenir une conduite inconvenante auprès du lit de sa patiente, laquelle conduite produisit une scène malheureuse, serait faire une accusation excessivement grave contre le demandeur si les mots "conduite inconvenante," comme le prétend le demandeur et quelques-uns de ses témoins comportaient nécessairement l'idée d'immoralité. On a tâché devant moi de justifier l'examen des témoins pour prouver la portée des mots en usage, prétextant que dans certaines circonstances le juge pourrait ne pas se trouver en état de faire les distinctions délicates qui sont quelquefois nécessaires.

Pour moi, je l'avoue avec regret, je manque beaucoup de savoir à fond cette belle langue française où il y a tant de nuances si difficiles à saisir pour un étranger ; mais je me crois justifié de dire que ce ne sont pas tous les Français bien élevés et bien instruits qui peuvent s'arroger une connaissance parfaite de leur langue, puisqu'on a vu, dans cette cause-même, de savants avocats dont on n'oserait point discuter la science et des témoins des mieux instruits témoigner une divergence assez notable sur la portée d'un mot dont on se sert tous les jours.

Ici, dans la province de Québec, il est de droit et d'usage pour tout juge d'interpréter les écrits qui viennent devant lui, soit en anglais ou en français, et il ne peut se libérer de cette responsabilité en la mettant sur les épaules des témoins.

Nul plus que nous n'admire le courage avec lequel le savant juge prend sur lui le soin de régler les différends qui existent non seulement entre les plaideurs mais encore entre les grammairiens, *grammatici ver-tant*, nous l'admirons d'autant plus qu'il s'exprime dans la langue de Corneille avec une aisance que nous n'avions pas encore soupçonnée, et que son jugement ne déparerait pas les pages les plus élégantes de la *Semaine Religieuse* dont il a toute la saveur littéraire et la logique scolaire ; mais il nous est bien encore permis de penser qu'en matière de ce genre les opinions des témoins, si diverses qu'elles soient, ont encore du bon.

Le cas actuel est assez curieux. L'avocat de la défense n'a-t-il pas eu la curieuse idée de se plaindre ou de feindre se plaindre que pour trancher un différend de linguistique on se soit adressé à des personnes ayant puisé aux sources pures les connaissances de la langue et de ses nuances.

L'avocat en question qui voulait sans doute jouer un mauvais tour à son client—un chanoine—s'appuyait sur Littré et basait sa défense sur l'autorité de ce grand pécheur.

Cur Littré est à l'Index, M. Geoffriou !

—Voyons, s'écriait-il, il s'agit de discuter comment nous, Canadiens, parlons le français, et, pour cela, on amène des étrangers !

Un Iroquois ou un Huron qui se serait trouvé dans le tribunal eût peut-être pensé qu'on avait introduit des interprètes portugais, espagnols ou allemands.

Pas du tout, les étrangers étaient deux diplômés de l'Université de France, l'un de la Faculté de Caen, l'autre de la Faculté de Paris, et leur témoignage ne pouvait valoir dans une discussion de la langue canayenne.

C'est bon, qu'on le dise tout de suite !

Avouons que nous nous sommes fait une langue à nous, un jargon, un patois.

Disons que nous parlons *canayen*.

Mais ne disons plus que nous parlons français si

les Français ne sont pas capables d'interpréter notre langue.

Ce sera plus franc et peut-être plus vrai.

Néanmoins, on avouera qu'il est regrettable que l'éducation classique — que le monde nous envie depuis Chicago — nous impose l'humiliation d'un aveu de ce genre.

N'y aurait pas moyen de réagir ; ou, au moins, de ne pas proclamer nos faiblesses... même pour gagner une cause.

DUROC.

## LA FIN DE LA "CROIX"

Un de nos confrères des Etats-Unis, l'*Indépendant*, de Fall River, disait l'autre jour :

Nous ne nous étonnons point qu'il y ait des journaux dévots chargés de damner fraternellement tous ceux qui veulent sortir des sentiers battus de la routine pour rentrer dans la voie du progrès intellectuel et moral.

Tout ce que Dieu a créé est utile, dit-on, et nous le croyons, à défaut de preuves contraires. Mais en quoi peut bien consister l'utilité des bretteurs de la Presse qui, la croix d'une main et une plume trempée dans le fiel, de l'autre, guettent sans cesse l'occasion d'assailir la réputation d'autrui ? Leur utilité ?... Vaudrait autant demander quelle est l'utilité du serpent qui se glisse dans l'herbe et frappe sa victime au moment où elle se y attend le moins !

Les journaux cafards jouent un rôle absolument détestable, et la religion qu'ils font mine de défendre souffre plus de leurs incartades et de leurs raisonnements hypocrites que des attaques multipliées de ses adversaires les plus acharnés.

Au fait, l'interprétation étroite, mesquine et rétrograde qu'ils donnent aux grandes vérités du Christianisme, finit par ébranler la foi la plus robuste chez ceux qui les lisent.

Aussi la presse dite religieuse se maintient-elle avec peine, dans tous les pays où la raison l'emporte sur le fanatisme.

Au Canada, où, pourtant, les populations ont conservé une foi vivace, les feuilles religieuses ne progressent guère, au contraire ; c'est à peine si elles peuvent se sustenter.

Ceci est tellement vrai que la *Vérité* est obligée de faire périodiquement une collecte parmi les intéressés, c'est-à-dire ceux qui croient que nous sommes encore au moyen âge, pour ne pas aller rejoindre les journaux qui l'ont précédée dans la voie de la catégorie.

Quant à *La Croix du Canada*, une autre feuille à bons principes qui condamne toute idée de progrès qu'elle ne comprend naturellement pas, elle recourt à la dévotion à saint Antoine de Padoue pour faire entrer dans la huche son pain de tous les jours.

Un sourire d'incrédulité illumine votre figure ? Vous riez ? C'est pourtant vrai.

Lisez plutôt :

"Dimanche dernier, une mère de famille nous disait ingénument dans quel état d'épreuve elle se trouvait par suite

du manque de travail de son fils. "Nous avons tous dans la famille, disait-elle, placé notre confiance en l'intercession de saint Antoine. Et elle ajoutait : "Nous avons tous promis à saint Antoine de faire une offrande à l'Œuvre de la *Croix du Canada*, si notre fils aîné obtenait une place et du travail d'ici au 1er février prochain. Nous faisons une neuvaine, et si la grâce sollicitée par l'intercession de saint Antoine est obtenue, le père donnera *cinq piastres*, moi je donnerai...., le garçon donnera.... pour la *Croix*."

Va sans dire que les gens de la *Croix* se sont aussitôt mis en prières pour que "le fils aîné de la mère de famille ingénue" obtienne du travail. Nous serions curieux de savoir s'ils ont été exaucés, et surtout s'ils ont reçu *cinq piastres* du père, etc. ; car il n'y a rien comme les billets de banque pour exciter à la dévotion tous ces gens-là !

Risée à part, peut-on se moquer plus ouvertement des naïfs et des "mères de famille ingénues" ?

Et l'on appelle cela de la dévotion ?

Eh donc ! c'est tout simplement du persiflage sacrilège !

Saint Antoine de Padoue démériterait aux yeux du Ciel, s'il contribuait à emplir la caisse de la *Croix du Canada*.

La *Croix* a été heureuse, tout de même de trouver un public ignorant et *ingénu* capable d'avalier ses sonnettes ; car, sans cela, elle aurait vécu ce que vivent les roses.

Eh bien, nous pouvons consoler notre confrère.

Ce vilain petit torchon qui a insulté tant de monde au Canada sous le couvert de la plus sainte image, qui accrochait sa sale enseigne

Aux clous saignants de Jésus-Christ comme disait le poète des "Châtiments", vient de succomber à sa besogne quotidienne.

Le chapeau qu'il faisait circuler sous la protection de "qui de droit", comme l'indiquait la circulaire que nous avons publiée l'autre jour, s'est crevé sous les pommes cuites, les crachats et les pavés des malheureux qui s'étaient assez longtemps saignés pour nourrir des scribes insulteurs.

La disparition de la *Croix* quotidienne est un soulagement pour la presse française qui était en partie tenue responsable de la mauvaise tenue de tout ce monde famélique.

L'atmosphère en est purifiée, tant mieux.

Cette exécution soulagera également notre clergé de la part de responsabilité qu'il encourait par son appui tacite de toutes les saletés ourdies dans ce cénacle contre des confrères trop honorables pour le degré de moralité de leurs diffamateurs.

Il était temps que ce compte fût réglé.

JOURNALISTE

## CANROBERT FRANC-MACON

La *Minerve* de cette semaine, sous le titre *Canrobert enfant de cœur*, contenait un fort joli récit d'un incident de la vie si mouvementée du vaillant maréchal.

Cette histoire a un pendant : *Canrobert franc-maçon*, incident que rapporte le *Figaro*."

On ignore peut-être que Canrobert avait failli devenir, sous l'empire, grand-maître de la franc-maçonnerie, aux lieu et place du maréchal Magnan. Et cependant, rien n'est plus vrai.

Un matin, le comte de Persigny, (M. de Persigny n'était encore que comte à cette époque,) se faisait annoncer chez Canrobert :

— Monsieur le maréchal, lui dit-il, l'empereur veut vous donner une grande preuve de confiance. Il vous a désigné comme grand-maître de la franc-maçonnerie.

Mais comme le maréchal faisait un geste d'étonnement, M. de Persigny lui exposa fort longuement et fort éloquemment tous les services qu'il pourrait rendre au gouvernement impérial s'il était à la tête de cette association.

— Mon cher comte, répondit le maréchal, veuillez dire à l'empereur que je le remercie, mais je ne suis qu'un soldat et ne veux pas être autre chose.

Le lendemain avait lieu, au ministère de la guerre, une réunion présidée par le maréchal Magnan. Le maréchal était en retard. Enfin il arriva.

— Excusez-moi, dit-il à ses collègues, j'ai été retenu aux Tuileries. L'empereur vient de me donner une grande preuve de confiance. Il m'a désigné comme grand-maître de la franc-maçonnerie, et ce qui ajoute du prix au choix qu'il a fait de moi, c'est qu'il a bien voulu me dire qu'il ne voyait, parmi les hauts dignitaires de l'empire, personne autre que moi à qui il voulût confier une mission aussi délicate.

Tout le monde félicita le maréchal Magnan, Canrobert tout le premier.

— L'empereur, dit-il, a bien eu raison de vous choisir, mon cher maréchal, et vous avez bien fait d'accepter. Songez donc aux services que vous pourrez rendre !

Et il se mit à répéter, presque mot pour mot, tout ce que le comte de Persigny lui avait dit, à lui-même, la veille, pour le décider à accepter.

Etonnement visible du maréchal Magnan, et comme on lui en demandait la cause :

— C'est que, dit-il, le maréchal Canrobert vient de me dire exactement ce que m'a dit l'empereur il y a quelques instants !

Et, se tournant vers Canrobert, qui était assis près de lui :

— Mon cher maréchal, je le raconterai à l'empereur, il sera heureux de savoir que vous pensez comme lui.

"Et il en parla, en effet, à l'empereur, ajoutait le maréchal Canrobert, en racontant ce souvenir avec sa bonhomie habituelle ou perçait une pointe de raillerie ; car étant aux Tuileries quelques jours après que le choix du maréchal Magnan comme grand-maître de la franc-maçonnerie fut officiel, l'empereur s'approcha de moi, et, me regardant en souriant :

— Eh bien ! monsieur le maréchal, que pensez-vous du choix que j'ai fait de Magnan comme grand-maître des franc-maçons ?

"Et sans attendre de réponse, il se dirigea vers d'autres personnes."

## LE FRERE DIDACE

Le 21 février 1699, un samedi, sur les six heures du soir, une pénible nouvelle circula dans le bourg de Trois-Rivières : le bon frère Didace venait de mourir !...

On s'en affligea chez le major, on le pleura à la lieutenance, on le regretta chez le procureur du roi. Les pauvres perdaient, en effet, leur meilleur ami.

Les religieux de Saint-François environnèrent la dépouille mortelle de leur frère de la plus grande vénération ; les Ursulines de Trois-Rivières, qui avaient eu l'honneur de veiller au chevet du mourant dans les salles de leur Hôtel-Dieu, racontèrent plus tard qu'elles avaient assisté à la mort d'un saint et que la ville de Trois-Rivières possédait un puissant intercesseur au ciel.

Ce moine longtemps oublié, mieux connu aujourd'hui sous le nom de frère Didace, s'appelait de son vrai nom Claude Pelletier.

C'est à Sainte-Anne de Beaupré, le 28 juin 1657, que naquit Claude Pelletier de parents pauvres, à la vérité, de biens temporels, mais riches en vertus.

Quoiqu'il fût leur fils unique, et toute l'espérance de leur vieillesse, ils le donnèrent cependant à Dieu d'un grand cœur quand ils connurent qu'il était véritablement appelé à la vie religieuse. Claude Pelletier prit l'habit de saint François le 3 février 1679. Un an après, le 5 février 1680, il faisait ses vœux de profession. On lui donna en religion le nom de Didace. Trop humble pour aspirer à l'ordre de la prêtrise, Didace Pelletier resta frère lai toute sa vie.

Excellent menuisier, il construisit ou répara presque toutes les églises et maisons possédées par les récollets dans la Nouvelle-France.

En 1699, en travaillant à la charpente de l'église de

son ordre à Trois-Rivières, il fut atteint d'une pleurésie. Transporté à l'Hôtel-Dieu des Ursulines, il se fit donner les derniers sacrements, assurant le chirurgien qui le soignait que son dernier jour était arrivé. En effet, le 21 février, il expira après avoir répondu, lui-même avec la plus grande ferveur aux prières des agonisants.

Le frère Didace conserva toute sa vie la grâce de son baptême. C'est le témoignage que lui rend son confesseur, le père Joseph Denis.

"Sa dévotion envers la Sainte Vierge était grande, remarque encore le père Denis ; à toutes les heures un ave, à tous les jours son office à trois leçons, toutes les semaines son Rosaire, tous les mois l'office des morts à neuf leçons pour l'âme du purgatoire qui lui avait été la plus dévote, et tous les ans il jeûnait au pain et à l'eau la veille de ses fêtes. Tous les samedis de l'année, il jeûnait aussi pour obtenir la grâce de mourir ce jour-là sous la salutaire protection de la Sainte-Vierge, comme effectivement il est mort."

L'esprit d'humilité et de pénitence du frère Didace n'était pas moins grand. Il ne s'exempta jamais du jeûne, même lorsqu'il était occupé aux plus pénibles travaux,

et il se levait toujours à minuit. Si son confesseur l'engageait à modérer ses grandes inquiétudes, il répondait modestement ; "Je vous en supplie, mon père, laissez-moi faire, j'aime mieux mourir dix ans plus tôt et avoir la consolation d'avoir observé ma règle que de vivre dix ans plus tard et avoir à me reprocher de n'avoir épargné ; la Religion s'est bien passée de moi avant que j'y fusse et elle s'en passera bien encore après ma mort."

Le frère Didace portait un grand respect aux prêtres



*C'est un vrai portrait du très Religieux fr. Didace Pelletier, Religieux de l'Ordre de S. Anne en Canada, mort en l'odeur de S. dans la Ville de la Nouvelle France, le 21. février, 1699. âgé de 42 ans de Religion, et que Dieu honore par plusieurs miracles.*

et à tout ce qui touche leur ministère sacré. Les fêtes et les dimanches, il servait autant de messes qu'il le pouvait, et à son retour dans la sacristie il n'oubliait jamais de se prosterner pour dire sa coupe au prêtre qu'il rencontrait pour la première fois comme à son supérieur.

On conserva précieusement les effets qui avaient appartenu à ce bon religieux livre de prières, robe, etc., etc., et Dieu honorant son serviteur du don des miracles, il suffisait d'appliquer quelques-uns de ces objets sur les malades pour obtenir les plus merveilleuses guérisons. Elles devinrent si nombreuses et si répandues dans le pays, où la dévotion au saint frère allait toujours en augmentant, que les autorités ecclésiastiques firent faire des enquêtes juridiques qui furent envoyées à Rome.

Peu à peu, cependant, le souvenir du frère Didace tomba dans l'oubli.

Combien pensent aujourd'hui à invoquer ce saint religieux ?

Puisse le récit de faveurs extraordinaires obtenues par son intercession faire renaitre la confiance en ce grand serviteur de Dieu. Les dévots au frère Didace pourront alors demander à l'Eglise de le mettre sur ses autels.

\* \*

Lors de l'incendie de l'église et du couvent des Récollets à Québec, le 6 septembre 1796, une quantité de livres et de papiers de toutes sortes furent emportés par le vent des cellules des religieux dans toutes les directions. Une très belle estampe tomba, à demi consumée, dans la cour d'une maison de la rue Saut-au-Matelot. Le propriétaire, M. Baillargé, la ramassa.

Cette estampe, qui avait huit onces de hauteur sur six de largeur, représentait un moine récollet en prière devant un crucifix. La tête penchée dans un profond recueillement, il tenait la main gauche appuyée sur la poitrine et dans la main droite il portait un crâne. Audessous de la gravure se lisait ce qui suit :

"LE VRAI PORTRAIT DU TRÈS RELIGIEUX FR DIDACE PELLETIER, FR LAY RÉCOLLET NATIF DE STE ANNE EN CANADA MORT EN ODEUR DE STÉTÉ DANS (LA MISSION DE) LA NOUVELLE FRANCE, LE 21 FÉVRIER, 1699, AGÉ DE 41 ANS.....RELIGION ET QUE DIEU HONORE PAR PLUSIEURS MIRACLES."

A la mort de M. Baillargé, l'estampe devint la propriété de son fils, M. Louis de Gonzague Baillargé, avocat, bien connu par ses œuvres de charité.

En 1885, M. Baillargé, désirant obtenir des renseignements sur le personnage que cette estampe représentait, la montra à M. l'abbé H. R. Casgrain qui en admira la beauté.

M. l'abbé Casgrain ne possédait aucun renseigne-

ment sur le frère Didace. Mais il interrogea les écrivains le plus au fait de notre histoire, entre autres M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier. Le savant abbé lui répondit qu'il ne connaissait pas l'estampe, mais qu'il avait hérité de M. Jacques Viger d'un petit manuscrit qui contenait une suite de procès authentiques sur la vie et les miracles du frère Didace.

L'hiver suivant, M. l'abbé Casgrain fit un séjour à Paris. Il fouilla à maintes reprises les boutiques des bouquinistes dans l'espoir de trouver d'autres estampes représentant le Frère Didace, mais toujours sans succès. Découragé, il était sur le point d'abandonner ses recherches lorsqu'il songea à aller consulter la riche collection de la Bibliothèque nationale. A sa grande satisfaction, il y trouva une copie admirablement conservée de l'estampe possédée par M. Baillargé. Il en fit prendre immédiatement plusieurs photographies.

Telle est l'histoire du portrait du frère Didace, aujourd'hui répandu dans tout le pays.

PIERRE-GEORGES ROY.

## OPINION DIABOLIQUE

Notre confrère des Etats-Unis, [l'*Opinion Publique*] contient ce qui suit :

### EST-CE BIEN VRAI ?

Un de nos correspondants nous disait dernièrement que M. le curé de Willimantic avait, du haut de la chaire, rebaptisé notre journal en lui octroyant le nom d'*Opinion Diabolique*. N'en déplaise à notre correspondant, nous croyons qu'il a été mal informé. Nous avons pour cela plusieurs raisons dont voici les principales :

1o D'abord le jeu de mot est mauvais, pour ne pas dire irrévérencieux.

2o Pareil baptême nous semblerait surrogatoire et peu chrétien ; surrogatoire parceque nous avons déjà été baptisé ; peu chrétien à cause du vocable infernal qu'on nous aurait colloqué.

3o M. le curé de Bruycker s'est, en 1885, si éloquemment prononcé en faveur des écoles franco-canadiennes et de la conservation de la langue française, considérée par lui comme nécessaire à la conservation de la foi catholique les nôtres, qu'il n'est guère probable qu'il aurait déjà mis en oubli ses déclarations de la première convention du Connecticut au point de poursuivre, de vouloir éraciner, sous des sarcasmes peu charitables, les défenseurs de la langue française.

4o Le temps n'est plus où il suffisait à un prêtre mal disposé de dénoncer un journal représentant dignement et convenablement une opinion contraire à la sienne, pour empêcher les gens de s'y abonner.

Ces gens-là n'oublient rien et n'apprennent rien.

Il nous semblait que l'affaire du *Canada-Revue* devait être une leçon.

JUSTUS.

## UNE INCONVENANCE

*L'Oiseau-Mouche*, organe cher au Père Lacasse, journal spécial du Séminaire de Chicoutimi veut bien faire allusion au REVEIL, en ces termes :

Dans le numéro spécimen qu'on nous adresse, on se déclare partisan de la fameuse formule. "L'instruction laïque, gratuite et obligatoire," formule qui semble être actuellement le mot d'ordre de la franc-maçonnerie.

Comme nous n'avons à ce sujet cité qu'un discours de M. l'abbé Collin ou celui-ci a admis la légitimité de l'instruction laïque et obligatoire, nous faut-il en déduire que les amis du père Lacasse accusent M. l'abbé Collin d'être franc-maçon ?

QUESTION.

## L'ETAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

VI

Nous avons vu que le Code civil impose aux parents l'obligation de procurer à leurs enfants, non seulement le pain du corps et l'habillement, mais aussi le pain de l'intelligence, autrement dit l'éducation et l'instruction.

Cette obligation est-elle une violation du droit naturel ? Aucusement ; une société chrétienne et bien organisée a le droit et le devoir de protéger la vie, la santé, le bien-être des membres qui la composent, qu'ils soient jeunes ou vieux, enfants ou parents ; et tout naturellement elle impose ce devoir aux pères et aux mères de famille, en ce qui regarde les enfants.

Si ceux-là ne s'acquittent pas de leur tâche, si, par avarice, par faiblesse, par négligence, par ignorance ou par méchanceté ils laissent grandir leurs enfants dans une ignorance déplorable, (et tout le monde admet que l'ignorance est un grand mal) la société, représentée par les pouvoirs publics, a-t-elle le droit d'intervenir ?

Voilà la question.

A notre connaissance trois écrivains canadiens se sont élevés avec une véhémence extrême contre le principe même de l'enseignement obligatoire.

Les citations suivantes suffisent pour montrer l'esprit qui les anime :

"L'Etat n'a pas mission d'enseigner, ce n'est pas là son rôle."

"Pas d'Etat enseignant, vos enfants vous appartiennent, gardez-les."

C'est le bon Père Lacasse qui a écrit cela.

"Entre le père dénaturé et l'enfant, d'un côté, et le pouvoir public de l'autre, il y a un abîme. La nature a creusé elle-même cet abîme ; et les lois civiles, leur

texte dût-il former des in-folios, ne pourront jamais le combler."

"Entre le père dénaturé et l'enfant, une seule puissance peut intervenir, c'est la religion ; si l'influence religieuse échoue, si elle ne peut réussir à amener le père oublieux à l'accomplissement des devoirs que la nature lui impose, *le mal est sans remède*".

C'est le révérend père Paquin qui a écrit cela.

Nous pourrions multiplier ces citations ; celles qui précèdent en disent assez.

Nous nous dispenserons de citer des extraits de M. Tardivel. Tout le monde sait que depuis plusieurs années, l'éditeur de la *Vérité*, nouveau Pierre l'Ermite, a prêché une croisade violente, non seulement entre l'enseignement obligatoire, mais contre toute organisation pédagogique officielle, et qu'il n'a pas plus ménagé le Conseil de l'Instruction Publique dont les évêques font partie qu'il ne ménage aujourd'hui M. l'abbé Colin, lequel a donné un si fameux croc-en-jambe à sa thèse favorite : "L'Etat hors de l'école".

S'il y a un abîme entre la société civile d'un côté et les parents dénaturés et les enfants de l'autre, si le mal est sans remède, que devient alors l'article du Code civil qui prescrit les devoirs des parents envers les enfants ? Il devient tout simplement lettre morte, il cesse vertuellement d'exister, il se trouve pratiquement rayé de la législation.

Supposons que la loi se contente de dire : Il est défendu de tuer, de voler, d'incendier ; mais qu'elle n'attache aucune pénalité à ces crimes, et que l'autorité civile ne prenne aucune mesure pour les empêcher ni pour les réprimer, n'est-il pas évident qu'une loi ainsi formulée serait absolument illusoire ? Autant voudrait dire qu'elle n'existât point. Une loi dépourvue de moyens d'exécution pour la mettre en vigueur est nulle.

Il s'en suivrait donc que l'autorité paternelle serait la loi suprême, unique et absolue qui réglerait les rapports entre les parents et leurs enfants. Les enfants appartiennent aux parents, et tant pis pour eux si ces derniers sont des êtres dénaturés, des *monstres* (le mot est du révérend père Paquin), le mal est sans remède. La société civile ne peut pas porter secours aux malheureux délaissés ; elle est séparée d'eux par un abîme qu'elle ne pourra jamais combler... Voilà, dans toute sa crudité, la thèse de nos adversaires.

C'est tout simplement le retour au paganisme. Dans la législation païenne, les parents avaient droit de vie ou de mort sur leurs enfants ; ils pouvaient les vendre, les livrer au vice, les exploiter comme un vil bétail.

N'est-il pas profondément décourageant de voir soutenir des doctrines aussi monstrueuses par des hommes, guidés, nous aimons à le croire, par des

motifs louables et animés de bonnes intentions ? Voilà à quoi aboutissent le fanatisme, l'esprit de système, les idées préconçues et la manie de poursuivre des chimères :

Non seulement dans la province de Québec, mais dans tous les pays civilisés, la loi qui rend l'instruction obligatoire est admise en principe, mais elle a même ce qu'on pourrait appeler un commencement d'exécution, soit directement, soit indirectement. La différence n'est que dans le plus ou le moins, dans les mesures administratives appliquées pour la mettre en vigueur, dans les lois organiques qui concourent à son exécution. Ici comme ailleurs, on a restreint l'autorité paternelle pour le plus grand bien de la société.

Comme l'a fait très judicieusement remarquer M. l'abbé Collin, on n'a pas absorbé cette autorité, on a limité les droits des parents dans l'intérêt des enfants et de la nation. Tous les jours les tribunaux envoient aux écoles de réforme et aux institutions de charité des enfants qui ont le malheur d'appartenir à des parents dénaturés, sans s'occuper de l'autorité paternelle, le grand cheval de bataille de nos adversaires. Fort heureusement pour la société, les juges franchissent fort lestement l'abîme du révérend Père Paquin pour aller porter une main secourable à ces pauvres enfants et les sauver de la ruine intellectuelle et morale.

En déterminant l'âge auquel les enfants peuvent travailler dans les ateliers et les manufactures, n'a-t-on pas posé de nouvelles limites à la puissance paternelle ? Le législateur a eu évidemment un double but en adoptant une loi pour réglementer le travail des enfants : protéger leur santé et leur morale, et obliger indirectement les parents à les envoyer à l'école.

En définitive, à quoi aboutissent les doctrines de M. Tardivel et consorts ?

Le révérend père Paquin se charge lui-même de répondre à cette question :

A se trouver en face d'un mal sans pouvoir y remédier.

Avec ces belles doctrines-là on arrive en dernier ressort à une législation impuissante dans ses moyens et stérile dans ses effets.

N'est-ce pas que c'est un résultat qui promet ?

Sans aucun doute, une loi qui rend l'enseignement obligatoire peut donner lieu à des abus, à des actes de tyrannie, à des injustices, mais cela ne prouve rien contre le principe de la loi.

Les parents peuvent abuser de leur puissance. Faut-il pour cela nier cette puissance ?

Les pouvoirs publics peuvent commettre des injustices et des exactions, est-ce une raison pour les renverser ?

Le principe de l'autorité est certainement un prin-

cipe inattaquable, et cependant, ceux qui sont revêtus de cette autorité, qu'ils s'appellent parents, législateurs, juges ou gouverneurs, peuvent abuser du pouvoir dont ils sont investis. Si pour cette raison il fallait supprimer leur autorité, il n'y aurait plus d'ordre public, plus de sécurité, plus de lois, plus personne pour les faire exécuter en supposant qu'elles existent encore sur le papier.

On peut abuser de tout dans le monde ; s'il fallait supprimer tout ce qui peut servir à faire du mal, il ne resterait plus rien debout.

Conclusion : Le principe de la non-intervention de l'Etat en matière d'éducation est une doctrine anarchiste, contraire à l'ordre social, contraire à l'intérêt du pays et des individus.

Le principe de l'autorité paternelle sans restriction est contraire au droit que tout enfant apporte avec lui en naissant ; celui de recevoir la nourriture, l'habillement, et l'éducation, droits qui lui sont garantis par la loi naturelle et la loi divine.

MAGISTER

## LA-BAS ET ICI

On sait qu'à l'avènement de M. Félix Faure à la présidence de la République française, le bruit avait couru qu'il était protestant.

On disait même que depuis Henri IV, c'était le premier chef de la nation française qui appartenait à cette religion.

Il paraît que ce qui avait donné lieu à cette méprise, c'est que M. Félix Faure fréquentait au Havre les cercles protestants, était membre actif de la Young Men's Christian Association de Paris.

Mais M. F. Faure a déclaré qu'il était catholique et n'avait jamais changé de religion.

Les journaux catholiques qui ne demandaient pas mieux que de voir dans le chef de l'Etat un des leurs, se sont empressés de publier l'extrait de baptême suivant :

### DIOCÈSE + DE PARIS PAROISSE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

#### Extrait du Registre des Actes de Baptême

L'an mil huit cent quarante-et-un, le premier février, a été baptisé *François-Félix*, né le trente janvier, fils de *Jean-Marie Faure*, fabricant de fautenils, et de *Rose-Adélaïde Cuissard*, son épouse, demeurant rue du Faubourg-Saint-Denis, 71.

Le parrain a été *Jean-François Rousselle*, propriétaire, rue Faubourg-Saint-Martin, 114.

La marraine a été *Marguerite Scaron*, femme Rousselle.

Lesquels ont signé avec nous.

Signé : Faure, Rousselle, femme Rousselle, Maulty, prêtre.

Certifié conforme à l'original et délivré par moi, vicaire de la paroisse.

Paris, ce 21 janvier 1875.

L. Claudin, vicaire.

Il est dû 1 fr. pour l'expédition.

L'*Univers* a été le premier de se déclarer satisfait de cette preuve en dépit des incidents et des promiscuités protestantes qu'il avait dénoncées.

Le *Courrier du Canada* a enregistré avec joie la déclaration de l'*Univers*, qui lui paraissait pleinement suffisante.

Comment donc se fait-il qu'au Canada il faille avoir recours aux tribunaux pour pouvoir conserver son titre de catholique, quand on a été élevé dans cette religion et qu'on ne s'en est jamais séparé.

CURIEX.

## LA FRANCE ET LEON XIII

Nous devons savoir gré à notre correspondant spécial du Saint-Siège du soin qu'il a pris dans sa dernière lettre, de nettement définir le sentiment de défiance avec lequel le Vatican a envisagé d'abord les brusques changements, depuis peu, survenus en France.

Ce sentiment qui, d'autres parts, avait servi de thème à bien des exagérations, est désormais atténué par les garanties qu'offre aux gens de bien, l'avènement significatif de M. Félix Faure à la première magistrature de la République.

Quelles que soient les espérances de ce côté, il y a lieu de croire néanmoins que S.S. Léon XIII ne se départira pas d'une réserve que lui imposent non seulement les craintes qu'il peut avoir pour l'avenir, mais encore les dissentiments misérables qui, à l'heure présente, créent un véritable désarroi dans les rangs de la presse catholique.

Sauf cette expectative nécessaire, rien n'est changé et ne saurait être changé dans l'attitude du Saint-Père. La France n'est-elle pas toujours la fille aînée de l'Eglise ? Dans son œuvre générale d'apaisement et de conciliation, n'est-ce pas pour elle que l'Auguste Pontife a manifesté le plus de sollicitude et de tendre affection ? Comment se désintéresserait-il, aujourd'hui, de la compagne de cette œuvre, de l'inspiratrice en quelque sorte, du pacte par lequel il entend associer les destinées immuables de l'ancienne Eglise à celles des Etats nouveaux issus de la Révolution ?

Combien sont-ils les événements à l'encontre desquels, depuis vingt ans, l'entente avec le Vatican a prévalu, alors qu'ils semblaient le mieux faits pour amener une rupture ? Retrait de la personification civile des diocèses ; assujettissement des conseils de fabrique aux conseils municipaux ; laïcisation des hôpitaux ; rétablissement du divorce ; abrogation de la loi sur l'aumônerie militaire ; enrôlement des séminaristes ; suppression des bourses d'études ecclésiastiques ; laïcisation des écoles primaires. A remonter cette filière, on n'en finirait plus. Et toutes ces modi-

fications, ainsi que bien d'autres, ont eu lieu sous Léon XIII. Or, rien n'a pu le détourner de la France. Comment ne pas conclure que rien ne l'en détournera ?

SAGAX.

## POLITIQUE D'ESTHETES

Que la caricature tourne en dérision le *physique* de nos grands hommes, ce n'est que légitime ; c'est même sa seule définition. Et je ne suis pas de ceux qui le regrettent. Toutes les fois que, sur mon passage, je rencontre un dessin qui renferme une parcelle d'esprit, même si cet esprit égratigne quelqu'un dont j'aime la conduite et respecte le caractère, je m'arrête ; je reste là, quelques instants, à rire comme une petite folle à chaque journal parisien que je reçois. Forain fait ma joie, et Caran d'Ache mon bonheur.

\* \*

D'ailleurs, je ne viens pas blâmer les journalistes qui, chaque jour, s'efforcent de ridiculiser, en notant leurs imperfections physiques, les hommes au pouvoir ; c'est une simple constatation que je veux faire. Si je marque quelque étonnement, c'est de voir que ceux qui ont adopté ce genre d'opposition n'ont que peu de droits, eux-mêmes, à un prix de beauté.

Je ne sache pas, en effet, qu'on soit tenté d'appeler Rochefort Apollon, et Drumont Antinoïs.

Rochefort fait songer à ces diables qui jaillissent subitement d'une boîte pour l'effroi des enfants ; sa figure en lame de couteau n'eût pas séduit Phidias ; ce qui le caractérise, c'est un immense toupet, — mais, là, quel toupet !

Drumont, lui, est absolument laid, mais d'une vilaine laideur, d'une de ces laideurs qui gênent et glacent, qui éloignent toute sympathie. Cet homme peut avoir des partisans et des admirateurs ; je doute qu'il ait un seul ami.

\* \*

Rochefort et Drumont, généralement, remplacent les arguments par les quolibets ; c'est à l'académie des hommes au pouvoir qu'ils s'en prennent. Mais, ce qui me frappe, c'est qu'ils se contredisent souvent dans le même article. Pendant que vivait Carnot et que M. Dupuy était son premier ministre, il leur arrivait, quelquefois dans le même alinéa, de reprocher à l'un sa corpulence, à l'autre sa maigreur.

Il est pourtant difficile, du moins je le suppose, d'être tout ensemble maigre et gras. Ni Rochefort, ni Drumont, en tout cas, ne réalisent cet idéal : le premier est sec et plat comme un hareng saur, le second fait songer à un cochon de lait dodu à souhait, prêt à être mis à la broche.

Je dois convenir cependant que Rochefort s'en prend

plus volontiers aux gras et que Drumont vise surtout les maigres.

\* \* \*

Rochefort, je vous défie de me présenter un de ses articles, depuis une année environ, où il n'ait pas pris à partie le ventre de M. Dupuy. Ce ventre l'hypnotise, dirai-je bien ; c'est sa pensée de tous ses jours, et le cauchemar de toutes ses nuits. Il y revient sans cesse, avec instance, avec acharnement. Cette bedaine est son tourment, son supplice ; il la couvre d'invectives et d'imprécations. Cela s'explique. C'est très humain, très physiologique ; et la raison s'en trouve dans l'envie. C'est toujours les maigres contre les gras.

Et j'imagine que Rochefort ne pardonne pas à M. Charles Dupuy sa bonne et franche humeur, sa gaieté si naturelle et si saine, lui qui est obligé de se chatouiller pour se faire rire ; — lui dont le rire nerveux, suraigu, est presque une souffrance.

N'empêche que cette guerre de Rochefort contre M. Charles Dupuy m'a fort amusé ; le vieux pamphlétaire avait retrouvé son ancienne verve, son esprit d'autrefois. J'ai cueilli de véritables perles, qui vaudraient d'être enchassées. Je ne vous les citerai pas ; elles sont de celles qui ne se peuvent exhiber ici, dans ce journal où nous avons pour lecteurs et lectrices,

*Virgines lectas puerosque castos.*

Mais le départ de M. Chs. Dupuy, coïncidant avec celui de M. Casimir-Perrier, va réduire M. Rochefort à la portion congrue. Certes, je ne suis pas en peine pour lui ; je sais qu'il aura vite fait de trouver quelque nouvelle tête de turc. Que deviendrait-il s'il n'avait tous les jours quelqu'un à larder de sa plume aiguisée ? Mais contre M. Charles Dupuy, on sentait qu'il y allait de tout son cœur ; c'était une haine personnelle, où la politique n'avait presque rien à voir. Si seulement, on lui avait laissé M. Casimir-Perrier ; mais il a pris la clef des champs, laissant, le misérable ! la France et Rochefort dans le plus grand embarras. La France s'en est tirée, elle ; elle s'en tire toujours. Je souhaite que Rochefort s'en tire également, sans trop l'espérer, — à moins que M. Ribot, pour lui complaire, ne mette un jour quelque père Gorenflot dans son cabinet.

\* \* \*

Les vices rédhibitoires ne se réduisent pas là. Tout choque nos amateurs d'esthétique. Un homme est-il grand, raca ! Est-il petit, raca encore ! Et s'il est moyen, vous pensez bien que c'est pis encore ! De moyen, on fait tout de suite médiocre. S'il est beau, on l'appelle *émaillé* ; s'il est laid, les termes de comparaison ne manquent pas. S'il est ni beau, ni laid, c'est toujours la médiocrité. S'il est élégant et distingué, c'est un

poseur ; s'il y a chez lui laisser-aller, on le traite de lourdaud.

Faites donc de la politique en France ! Soyez surpris que les cabinets tombent comme des capucins de carte !

On ne devra plus dire : c'est la faute à la politique ! Mais bien : c'est la faute à l'esthétique !

FRANC.

## LES PALMES ACADEMIQUES

Il a toujours été de mode de se moquer des palmés académiques. Les chroniqueurs parisiens s'en donnent à cœur-joie aux environs de juillet et de janvier, aux étrennes et au 14 juillet. En Canada, nous sommes plus retenus et nous nous contentons de sourire en songeant aux boutonnières qu'orne le ruban violet. La liste en serait curieuse à publier et nous la donnerons un jour. En feuilletant un journal français nous y avons trouvé ce dialogue ultra-fantaisiste :

LE MINISTRE. — Qu'y a-t-il pour votre service, mon cher député ?

LE DÉPUTÉ. — Pas grand'chose, cette fois-ci, une misère. Et je ne suis venu vous la demander moi-même que pour avoir le plaisir de causer avec vous.

LE MINISTRE. — Mais encore !

LE DÉPUTÉ. — Les palmés académiques pour mon cousin. Vous seriez bien gentil de me signer ça tout de suite.

LE MINISTRE, redevenant sérieux. — Permettez ! Nous avons décidé de devenir très difficile maintenant pour les palmés académiques et de ne plus les donner au premier venu. Il s'agit de relever les palmés qui avaient fini par être un objet de plaisanterie. Dès que dans un pays on commence à se moquer des décorations, on ne sait jamais où cela s'arrêtera.

LE DÉPUTÉ. — Mon cousin . . .

LE MINISTRE. — Quels sont les titres de votre cousin ? (*Silence.*) Vous voyez ? Votre cousin n'a pas de titres. Il n'aura pas les palmés.

LE DÉPUTÉ. — Tous les membres de ma famille sont officiers d'académie, sauf lui.

LE MINISTRE. — Il n'est pas mauvais que dans une famille il y ait quelqu'un qui ne soit pas décoré. C'est d'un bon exemple.

LE DÉPUTÉ. — Je vous promets que je ne vous demanderai plus rien de tout le mois.

LE MINISTRE. — Impossible, je vous le répète. Je tiens à relever les palmés dans l'opinion publique, et il ne suffira plus désormais de dire à un député : " Procurez-moi donc des palmés pour le 14 juillet, ça me fera plaisir." Ces manières-là étaient bonnes l'année dernière.

LE DÉPUTÉ.—Eh bien ! dites-moi ce qu'il faut faire, mon cousin le fera.

LE MINISTRE.—D'abord, dorénavant, quand quelqu'un voudra des palmes, il devra venir les demander lui-même.

LE DÉPUTÉ.—Lui-même ?

LE MINISTRE.— En personne.

LE DÉPUTÉ.— Fichtre !

LE MINISTRE.— Il devra également faire une demande sur papier timbré, écrite de sa propre main. De cette façon, on sera sûr au moins qu'il sait lire et écrire.

LE DÉPUTÉ.— Sapristi ! c'est raide !

LE MINISTRE.— C'est comme ça.

LE DÉPUTÉ.— Mais alors, les palmes académiques ça va être plus difficile que la Légion d'honneur.

LE MINISTRE.— C'est notre but.

La vérité est, qu'en dépit des railleurs, les palmes sont de plus en plus recherchées. Cette année, la crise ministérielle a éclaté la veille même du jour où devait paraître le décret. Le bruit se répandit que la promotion serait ajournée. Ce fut un désespoir. Le *Gil Blas* a retracé, d'après nature, l'état d'âme de l'aspirant "palmophile", qui attend le *Journal officiel*. A sept heures du matin, il sonne, il sonne sa femme de chambre :

— Victoire !

— Monsieur ?

— Avez-vous été au kiosque ?

— Onze fois, monsieur.

— Il est près de huit heures du matin, et l'*Officiel* n'est pas encore arrivé ! Comment cela se fait-il ?

— Dame, monsieur, je n'en sais rien.

— Si vous retourniez voir ?

— J'y vais, monsieur !

HUIT HEURES MOINS UN QUART

— Eh bien Victoire ?

— Encore rien !

— Ce n'est pas possible !!!

— Que monsieur aille lui-même chez la marchande s'il ne me croit pas !

— Si vous preniez une voiture jusqu'au quai Voltaire ?

— Quoi faire ?

— Aux bureaux du journal !

— J'y cours, monsieur.

HUIT HEURES ET DEMIE

— Ah ! enfin, vous voilà, Victoire ! Vous y avez mis le temps.

— Une demi-heure pour aller de la place Clichy à la rue du Bac et revenir !!!

— Enfin, vous l'avez ?

— Non, monsieur : aujourd'hui, il ne paraîtra pas avant onze heures, au plus tôt.

— Qu'est-ce qu'ils font donc ces animaux-là ? Donnez-moi mon pardessus et mon chapeau : j'y vais moi-même !

ONZE HEURES TROIS QUARTS

— Ah ! le voilà donc, ce journal ! Voyons ! *Palmes académiques*. Toujours par lettre alphabétique. Ça va aller tout seul ! H. I. L. M. P. T. : V ! J'y suis ! Vachon, Vessard, Villebrequin, Vincent ! C'est moi ! Tiens, mais il en y a plusieurs, c'est bizarre ! Vincent (Auguste), Vincent (Emile), mon cœur bat ! Vincent (Ernest) ! Ah ! Enfin ! Comment ? professeur au lycée d'Angers ! Mais je n'ai jamais été professeur, ni à Angers ! Et plus de Vincent ! Mais, alors, je n'y suis pas ! Et ma femme qui m'a donné des palmes en brillants pour le jour de l'an ! Et dire que voilà quinze ans que j'attends ! Mais, cette fois, je me vengerai du gouvernement ! Aux prochaines élections je voterai pour le candidat qui lui sera le plus désagréable ! à moins que . . . d'ici là !

MARCO

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

## LA COMPASSION DU PAUVRE

Je lisais hier, à propos de Lamartine, l'article d'un tout jeune homme.

Quand je dis : " tout jeune homme," je me trompe peut-être. L'auteur peut flotter entre deux âges. — c'est l'article qui est très jeune. Il y a des idées centennaires et des idées adolescentes. Celles-ci étaient de la génération qui atteint ses dix-neuf ou vingt ans. Génération pas gaie : elle aime trop le mysticisme languide. Mais surtout génération toute pleine de pitié, et penchée sur la littérature avec une compassion profonde.

L'auteur dudit article n'attaquait pas Lamartine : il le plaignait. Il le plaignait très sincèrement, je vous assure, et l'on avait un attendrissement du cœur à voir ce bon jeune homme se faire petite sœur des pauvres devant la misère de Lamartine.

Lamartine avait été vaniteux et sot. Il n'avait ni travaillé, ni su écrire. Il s'était complu dans des généralités métaphysiques ou sentimentales. (Ici un soupir.) Lamartine avait fait de la politique un peu lyrique : le malheureux ! Il n'avait pas compris que la femme doit être une entité, quelque chose comme le dernier soupçon d'un léger brouillard dispersé dans le vide. Graziella l'avait aimé, et Elvire, et pas mal d'autres : l'infortuné.

Il n'avait eu ni trouvailles de rythmes, ni de *vocables*. Il n'avait pas fait de vers blancs, pas traduit en

pantoums quelque "poète maudit" de la décadence ; la tête vide ! Et voyez enfin ! Ce garçon-là qui eût pu bien tourner, s'en était tenu aux *Harmonies*, à *Jocelyn*, aux *Girondins*, aux strophes sur la *Maison natale*. Il avait été populaire. Il gardait sa légende, et, dans quelques cœurs de femme, une petite chapelle discrète où la lampe veille encore ; il avait fait tressaillir, pleurer et sangloter : mon Dieu ! le pauvre homme !

Il en est un certain nombre d'autres sur qui, comme disent ces messieurs de la littérature nouvelle, — "s'épandent aussi les compassions."

Nous ne parlons plus de Corneille, de Molière, de Voltaire, ni de Racine. Ce sont-là des non-valeurs : on passe devant eux sans regarder.

On regarde encore, quelquefois, des bustes plus modernes, Hugo ou Musset. Il arrive qu'on s'arrête devant Balzac, George Sand ou Dumas père. J'en sais qui poussent plus haut ; mais vraiment, c'est trop de courage. Et puis c'est si superflu ! Le "jeune" a assez à faire de lire les trente-quatre revues entre lesquelles se partagent les diverses écoles et sous écoles, catégories ou mi-catégories de *symbolistes*, de *véristes*, et même de *zunistes*. Des catalogues sont déjà tout bourrés d'ouvrages "selon la norme". C'est à eux qu'il faut s'en tenir, la vie étant courte — et tout au plus de temps en temps, avec ces pitiés dédaigneuses, retirera-t-on quelque page de M. Victor Hugo (car j'en sais qui lui disent : "Monsieur !")

On n'y trouve ni symbolisme (quoiqu'il ait eu pas mal de symboles), ni nouveauté (quoiqu'il ait fait, au début, un assez gros remue-ménage). Il s'est même départi de la suprême indifférence qui sied au poète : ce garçon-là a écrit des *Châtiments*, comme s'il n'était pas plus convenable de boire un mazagran ou de faire un piquet sans tant de façons. Il s'est préoccupé du sens des mots, alors que — chacun sait ça ! — dans le vers, il n'y a que de la musique. Il a reçu les acclamations des masses, il a été de l'Académie, je crois même qu'on imprime une édition nationale de ses œuvres : — en vérité, mes frères, le pauvre homme que ce fut là !

Et Musset, qui avait des rimes faibles, un véritable amoureux, comme si l'amour convenait aux "esthètes !"

Et Balzac, qui écrivait de gros livres — alors qu'il faut, en un minuscule et fluët "traité de la vie", résumer son esthétique sous des phrases concentrées, mystérieuses et logarythmiques !

Et George Sand, "qui n'avait rien compris aux énigmes" — George Sand qui s'empêtrait encore d'idéal, de fraternité, et ne parlait ni de son "verbe", ni des quintessences psychiques" qu'elle eût pu y mettre !

Et Dumas père... Ah ! pour celui-là, en vérité,

c'est trop de deuil ! Celui-là, il faut le plaindre, le consoler avec des "baumes lénitifs et pitoyables". Il a écrit des histoires sans glossaires ; il a été compris de tout le monde, même du commissaire de police de l'Odéon ; on dit qu'il s'est amusé en divertissant les autres, penchez-vous sur lui et pleurer : ah ! le pauvre homme ! le pauvre homme !

Ainsi gémissent périodiquement, sur le boulevard Saint-Michel et dans les journaux d'avant-garde, les bons jeunes gens d'aujourd'hui, qui ont un cœur excellent.

Ils ne gémissent pas que sur les enterrés. Ils ont plus de charité encore, plus de "lénitive compassion" : ils pleurent sur les vivants, et c'est à fendre des rochers.

Oh ! ce pauvre Zola, qui intitule un livre *La Terre*, quand il aurait pu mettre par exemple : *La maternelle et glèbeuse substance* !

Ce malheureux Daudet, qu'il s'est révélé jusqu'à des tarasconnades, alors qu'il eût pu écrire pour deux initiés — pardon ! pour un et demi — et nous chatouiller l'"entendement" en nous imposant des tortures suaves.

Ce navrant Sully-Prudhomme, qui méconnaît les "affaires" des *esthètes* !

Ce déplorable Coppée, qui trouve moyen d'écrire et de vivre tout simplement, à la gaie et narquoise franquette, alors qu'il pourrait nager dans la fumée, et, sans produire d'œuvres, rédiger chaque jour le manifeste de quelques nouveau dogme.

Cet infortuné Sardou, incapable de faire jouer un petit acte de "Vic psychique," — quelque chose comme le Liebig de l'âme !

Tous ceux-là méritent, en vérité, qu'on plaigne leur misère ; et je sais des décadents, pas riches le moins du monde, qui leur offrirait des larmes, une poignée de mains, et un sou — ou un jeton.

Et ce ne sera pas le moins folâtre de souvenirs que va laisser notre époque. Nous aurons vu des choses bien extraordinaires, comme ce peuple entier parlant à tous propos, — livres nouveaux ou cravates, — de la "fin d'un siècle." Mais le délicieux, ce sera cette pitié accordée à des martyrs sans le savoir à des gens qu'on proclame infirmes, réduits à la mendicité, lorsqu'ils ont en poche les *Harmonies*, la *Légende des Siècles*, *Rolla* et les *Proverbes*, *Le Lys dans la Vallée*, les *Trois Mousquetaires*. Rien d'adorable comme cette compassion pour le Zola des *Rougon-Macquart*, le Daudet de *Tartarin*, le Sully Prudhomme des *Epreuves*, le Coppée des *Intimités*, le Sardou de *Patrie* !

C'est mieux du guillotiné par persuasion. Cela

pourrait s'intituler : "Le Loqueteux sans le savoir" ou : "La Mendicité obligatoire."

Et comme ceux qui font pitié sont des riches, des fiers et des heureux, — comme ceux qui les prennent en pitié n'ont pas toujours beaucoup d'études, d'œuvres, d'idées ni de style, j'ai intitulé mon article : "La Compassion du Pauvre", et je crois qu'on en tirerait, avec avance, quelque chapitre d'une thèse sur les *Maladies mentales*, à moins que ce ne fût un acte d'opérette ou un *scenario* de pantomime bouffe.

CHARLES FUSTER

## LE MÉTIER

Si nous examinons les origines du travail manuel à travers l'humanité, nous remarquons que dans toutes les sociétés civilisées, les travaux exigeant une grande dépense de force physique ont toujours été départis aux classes les plus nombreuses, celles maintenues dans un état d'infériorité, de dépendance, alors que la culture des arts et des sciences, ou les spéculations philosophiques et politiques étaient l'apanage de la classe privilégiée. Pour convaincre les incrédules, il me suffira de les renvoyer à l'histoire édifiante des Grecs et des Romains. En France même, aux premiers temps de notre histoire, nous avons longtemps établi une démarcation entre les arts libéraux et les arts mécaniques.

Eginhard, l'historien de Charlemagne, nous parle des "écoles libérales" dont l'enseignement, s'adressait uniquement aux enfants des "hommes libres". Ce sont ces écoles que visitait l'empereur à la barbe de fleuve quand il adressa aux enfants paresseux ce fameux speech sur la nécessité du labeur intellectuel que les inspecteurs primaires citent l'abondance au petit monde des écoliers, au moment de leur tournée pédagogique.

Cette tradition d'exclusivisme dans les études va se continuer pendant toute la période carolingienne, et il faut arriver à la fin du Moyen-Age pour trouver de grands penseurs ayant à cœur l'enseignement manuel et intellectuel adressé à tous. Rabelais, entre autres, vanta les avantages du travail manuel au point de vue de l'éducation physique.

Il dit que Gargantua "s'esbattoit à batteler du foïn, à fendre et scier du boys, et à battre les gerbes en la grange ; qu'il alloyt voir comment on tiroit les métaux ou comment on fondoyt l'artillerie ; d'autres fois encore il alloyt voir les lapidaires, orfèvres et tailleurs de pierres, ou les alchimistes et monayeurs, ou les hautelissiers, les tissoutiers, les veloutiers, les horlogers, mirailliers, imprimeurs, organistes, teinturiers et autres telles choses d'ouvriers, et apprenoyt et considéroyt l'industrie et l'invention des messieurs."

En écrivant *Gargantua*, Rabelais n'avait en vue qu'une éducation particulière : l'éducation d'un prince ou d'un seigneur. Au dix-septième siècle, Coménius trace pour la première fois un plan d'études destiné à l'instruction d'un peuple tout entier.

Il veut des écoles où tous puissent recevoir un enseignement complet sur toutes choses. "Les enfants, écrit-il, aiment à faire toujours quelque chose. Ils sont semblables aux fourmis qui vont sans cesse, courant ça et là, portant ou traînant quelque chose, rangeant et dérangeant. Il faut les aider et leur montrer comment ils doivent s'y prendre."

Mais il appartenait à la Révolution française d'affirmer ce que les philosophes des siècles précédents n'avaient fait qu'entrevoir. On lit en effet dans la Constitution de l'an III, œuvre de la fraction girondine de la Convention : "Les jeunes gens ne peuvent être inscrits sur le registre civique s'ils ne prouvent qu'ils savent lire et écrire, et exercer une profession mécanique."

Hélas ! le principe formulé avec son audace accoutumée, la Révolution se trouva bientôt impuissante à l'appliquer.

Et depuis cette mémorable époque jusqu'à une date toute récente, la question du travail manuel se trouve de nouveau enterrée.

\* \* \*

Depuis 1882, l'enseignement manuel fait partie des matières obligatoires du programmes d'études primaires. Et cette décision qui honore grandement la République n'a pas été prise à la légère, comme par hasard. Il a fallu un concours de circonstances désavantageuses au pays pour que le conseil supérieur de l'instruction publique se résolût à cette nécessité.

La France, disait-on, perd en renommée si elle brille encore par l'invention, par les réalisations de la mécanique ; elle est déchue du premier rang pour les délicatesses du travail manuel, elle s'appauvrit de fins ouvriers, l'apprentissage s'y fait dans des conditions détestables ; l'enfant, perdu dans l'atelier, y contracte des habitudes vicieuses, plus encore au point de vue des procédés que de la moralité ; le jeune homme aborde un métier au hasard et non par vocation, et, dans la famille, on n'a plus le travail en honneur ; le garçon, quelle que soit son intelligence, vise à devenir employé ; passer le brevet, c'est à quoi maintenant rêvent les jeunes filles.

Il nous suffit de regarder autour de nous pour reconnaître le bien-fondé de ces récriminations. Aussi avait-on le droit de se demander, si par l'introduction du travail manuel à l'école, on ne remédierait pas autant que possible à ce regrettable état de choses.

\* \* \*

Ordinairement, un jeune garçon abandonne l'école entre onze et treize ans. Il emporte de sa scolarité un mince bagage, pourtant suffisant, de lecture, d'écriture, de calcul ; il possède à peu près les éléments de la langue française ; on lui reconnaît quelques notions d'histoire générale, de géographie, de sciences physiques et naturelles, même de dessin d'ornement. Ses différents maîtres se sont efforcés de lui inculquer des sentiments moraux et civiques, de cultiver surtout son intelligence et de la diriger vers le sens du beau et du bien. Jamais il n'aura été question à l'avenir de cet écolier, de l'ouvrier futur.

Quand il quitte les bancs de la classe pour commencer son apprentissage, il n'a encore touché à aucun outil, toutes les professions manuelles lui sont étrangères. Ne sachant pas exactement quelle est celle qui lui convient, il laisse exclusivement à sa famille le choix du genre d'occupation qui devra absorber le reste de son existence. Les parents eux-mêmes sont très perplexes dans la tâche qui leur incombe et placent bien souvent leur fils dans un atelier pris au hasard. L'introduction du travail manuel à l'école primaire présente donc un immense avantage, tant au point de vue de l'économie sociale que de la pédagogie.

Le travail de l'artisan nécessite, comme on sait, beaucoup d'application. Pour confectionner d'une manière convenable un objet quelconque, il faut y consacrer une certaine somme d'efforts. L'enfant qui aura de l'amour propre—et ils en ont tous—cherchera toujours à faire aussi bien et aussi vite que ses camarades ; il trouvera là un heureux stimulant en même temps qu'il acquerra une grande habitude à l'application. Son attention sera ainsi éveillée d'une façon continue par la nécessité où il se trouvera d'entrer dans les plus petits détails de son modèle, et cette habitude une fois prise se transportera dans la salle de classe pour les autres matières d'enseignements.

Ainsi envisagé à l'école primaire, le travail manuel amènera, dans un avenir prochain, un grand perfectionnement dans notre fabrication nationale. Malheureusement, il y a plus d'une critique à faire sur la façon dont cet enseignement est donné. D'abord, les maîtres ouvriers sont rarement enflammés d'un zèle bien ardent et n'en donnent guère à la ville que pour son argent. Quant aux matériaux employés dans les ateliers scolaires, ils sont le plus souvent défectueux. Il est vrai de dire que l'acquisition de ces matériaux se fait par adjudication, et alors, vous comprenez, quand on a une commande de fournitures pour la ville et qu'on doit livrer à bon marché, au meilleur marché possible ou impossible, dame, il arrive ce qui arrive toujours en pareil cas, on ne fournit que de la camelote.

Y.

## Enseignement classique et XVIIe siècle

Nous sommes de ceux qui veulent garder à notre glorieux dix-septième siècle la place d'honneur qu'il occupe légitimement dans l'histoire de la littérature française, et nous ne trouvons pas mauvais que, dans tel manuel mis aux mains des élèves des hautes classes de nos lycées, on lui fasse la part du lion.

Il n'y a pas, en effet, dans l'histoire littéraire du monde civilisé, d'époque qui puisse être mise sur le pied de celle où la scène est tour à tour occupée par Malherbes et Descartes, par Pascal et Corneille, par Sévigné, Molière, Bossuet, Racine et La Fontaine, par Boileau, Fénelon et La Bruyère, pour se clore avec Saint-Simon.

Les littératures étrangères ont produit des chefs-d'œuvre ; l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, ont donné naissance à des écrivains qui, par certains côtés, restent supérieurs aux nôtres, de même que les trois grandes littératures classiques de l'antiquité, la grecque, l'hébraïque et la romaine, se distinguent par des qualités d'audace, de naturel et de grâce que nous n'avons pas su retrouver.

Pour tout dire, il manque à notre dix-septième siècle un je ne sais quoi de prime-sautier, ce grain d'originalité et de poésie qui pousse à la rêverie et n'apparaît guère chez nous qu'avec le magnifique essor de la poésie au XIXe siècle.

Cette réserve faite, notre XVIIe siècle est une école incomparable. Sa littérature est aux autres littératures ce qu'un régiment instruit à la moderne est aux brillants escadrons d'une cavalerie légère, aux régions bariolées des troupes franches. Elle constitue donc la meilleure école pour la formation de l'intelligence.

Et cependant ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se préoccupe, pour les louer et les blâmer, des impressions qui doivent résulter pour le jeune homme d'un commerce assidu avec les écrivains de notre grande époque classique.

Sans remonter à la fameuse querelle des anciens et des modernes, quelques-uns de nos contemporains n'ont pas oublié un débat soulevé par quelques ecclésiastiques, qui signalaient avec véhémence le désordre jeté dans les esprits par une familiarité trop intime avec les écrivains grecs et latins.

Ces grecs et ces latins n'étaient-ils pas des païens et des républicains, des gens disputant, avec une entière liberté d'esprit, de toutes les questions, de religion, de philosophie et de politique ; leur fréquentation n'était-elle pas de nature à éveiller dans de jeunes esprits de dangereuses curiosités ?

Ces pédagogues à l'esprit timoré demandaient, en

conséquence, qu'on s'en tint, en matière de littérature grecque et latine, aux pères de l'Eglise, gens bien pensants, qui constitueraient la meilleure introduction à l'étude de notre littérature du XVIIe siècle, dominée elle-même par l'esprit catholique et monarchique.

Et ne remarquez-vous pas que M. Taine lui aussi, dans l'effroi que lui ont causé les idées révolutionnaires, a signalé l'étude de la littérature latine comme une des causes qui ont poussé des hommes affamés de logique aux orgies sanglantes de 1893 ?

Je connais, en revanche, des esprits libéraux qui insistent précisément sur l'utilité de la littérature de l'antiquité pour lutter contre l'obsession qui pourrait résulter d'un commerce exclusif avec des hommes, dont la pensée est uniformément coulée dans le moule d'une conception despotique et théocratique.

Et sous ce rapport, je voudrais bien que ces hommes s'unissent à moi pour réclamer à côté des œuvres de Platon et d'Euripide, de Virgile et de Cicéron, une petite place pour ces prophètes juifs qui ont flétri avec une si âpre éloquence les iniquités sociales de leur temps, dénoncé avec une verve impitoyable les hypocrisies de leurs contemporains.

Eh bien je me demande si tel élève de nos lycées trouvera dans une *Histoire de la littérature française* signée par l'un des professeurs de rhétorique les plus en vue de Paris, le guide qui lui convient et dont le concours lui est nécessaire, à la fois pour lui faire apprécier les admirables richesses d'une langue limpide et nerveuse et pour lui faire reconnaître et le fond des idées qui sont ici défendues avec les ressources d'une rhétorique incomparable, constitue la négation des deux principes de la politique et de la liberté religieuse sur lesquelles sont édifiées les sociétés modernes.

A l'auteur de ce manuel de littérature, que l'on met de confiance entre les mains des jeunes gens et des jeunes filles, je pose une question qui revient souvent sous ma plume : "Avez-vous prétendu faire œuvre de littérateur ou de pédagogue ?" Or, je lis dans l'avertissement placé en tête du volume : "Ce livre a été écrit pour l'enseignement." J'ai donc le droit de juger le livre de M. René Doumic au point de vue pédagogique, et c'est lui-même qui m'y engage.

Je n'insisterai pas sur le couplet obligatoire à l'endroit de Mme de Maintenon. "Il est acquis aujourd'hui que, loin d'avoir eu sur la politique des dernières années de Louis XIV une action prépondérante et funeste, Mme de Maintenon, dont l'esprit était peu capable de grandes vues d'ensemble, s'est bornée à s'occuper de certains détails, de questions de personnes, de nominations, toujours justifiées d'ailleurs, dans le haut clergé. Enfin, le service dont on ne saurait trop lui tenir compte, c'est qu'elle a, par son influence, contri-

bué à assurer à la vieillesse de Louis XIV sa constante dignité."

Je me contenterai de dire à M. Doumic qu'il est fort mal renseigné, et qu'à son tour il renseigne fort mal la jeunesse qu'il prétend instruire. A propos de l'organisation de Saint-Cyr, il ne craint pas de parler de "toutes les qualités de son excellent esprit" et de résumer son opinion en ces termes : "Raison, solidité, sérieux, ce sont les qualités de l'écrivain, comme de l'éducatrice."

Pascal et le jansénisme avaient été traités moins favorablement : "Doctrines aristocratiques au sein de la religion, le jansénisme a attiré à lui quelques âmes d'élite, éprises de dévotion difficile, non sans une arrière-pensée de se faire distinguer. Condamné par l'autorité, il a, pour se défendre, l'incontestable grandeur morale de ses représentants, tels qu'un Arnauld, et le génie de son Pascal."

On devine que toutes les admirations du jeune écrivain sont tenues en réserve pour Bossuet : "Si l'on veut chercher dans ce beau génie quel est le trait qui ressort, on trouvera qu'entre tous, c'est encore le bon sens. Ami de la discipline et de l'ordre, ces images de la raison, Bossuet est l'ennemi de tous les excès de la pensée. Pour les choses de la foi, ce n'est pas lui qui se laissera tenter aux subtilités séduisantes du mysticisme. Il n'ira pas davantage demander au scepticisme théologique un secours compromettant. Celui qui entretient avec les lois divines une correspondance, pour arriver à la réconciliation de la raison et de la foi, accepte l'homme avec toutes ses facultés, et s'intéresse à toutes les manifestations de son intelligence."

J'ai transcrit, non sans un frémissement de ma plume, cette étonnante proposition d'un Bossuet qui "accepte l'homme avec toutes ses facultés," à une condition, soit ! c'est qu'il ne se permette ni d'étudier l'origine des livres bibliques, ni de scruter les fondements du *credo* catholique.

Quand M. Doumic, après avoir analysé l'*Histoire des Variations* d'une manière éminemment suggestive pour ses jeunes lecteurs conclut en disant que l'œuvre du grand orateur "est au cœur même de notre littérature" et que "Bossuet peut être considéré comme le représentant le plus complet des qualités propres à notre race", nous nous permettons de protester au nom même de la France, à laquelle la hauteur du style et la magnifique ordonnance du discours ne sauraient faire prendre le change sur le parti-pris violent du dogmatisme théocratique.

Et nous demandons aux autorités universitaires si nous envoyons nos fils et nos filles aux lycées pour leur faire entendre le panégyrique d'un passé, heureusement disparu, où les crimes contre la patrie se drapent insolemment dans les plis de l'éloquence de la chaire.

HUMBLE AMOUR

## DONATIENNE

PAR

RENÉ BAZIN

V

— Maître Louarn, nous sommes aujourd'hui mardi. J'annoncerai la vente pour de dimanche en huit.

— Tu seras payé, dit Louarn. je lui ferai passer une dépêche. . . . et elle répondra.

En parlant, il avait frémi de tout le corps, et il avait dit : " Elle répondra ", d'une voix toute basse, faussée par les larmes. Pourtant il ne pleurait pas. Il avait seulement levé la tête, un peu, vers Ros Grignon. L'étranger ne pouvait plus voir les yeux de Louarn, et il s'appêtait à lire quelque chose de sa procédure, quand il sentit se poser lourdement sur lui la main du closier.

— Ne lis pas tes papiers, dit, Louarn. Je n'écouterai rien, je ne signerai rien. Je sais que je dois plus que je ne possède à mademoiselle Penhoat et à plusieurs du bourg de Plœuc qui m'ont fait crédit. Va chez moi, tout seul.

— J'ai besoin de vous, maître Louan.

— Non, tu n'as pas besoin de moi. Tu prendras tout ce tu trouveras, pour le marquer sur tes cahiers : le lit, la table, la vache. . . .

— Mais vous avez le droit de garder. . . .

— Je te dis de tout marquer, dit le closier en s'animant et en désignant Ros Grignon. Tu marquera les chaises, les dorures et les hardes de noce, le tablier de soie qui est dans le coffre. . . .

— Maître Louarn, je n'ai jamais vu personne qui. . .

— Tu marquera les deux coiffes qu'elle s'était achetées un mois avant de partir, sur l'argent de son fil, et son rouet qui est pendu aux poutres. Tout ça n'est venu de Donatienne, et si elle ne répondait pas, tu dois comprendre, toi, l'huissier, à présent que tu sais ce que j'ai fait pour elle, que je ne pourrais rien garder du bien que j'ai tenu de sa main. Non, en vérité, je n'en garderai pas gros comme mon cœur qui est là. Marque tout !

L'huissier leva les épaules, devant une misère au-dessus du commun, et, vaguement ému, ne sachant que dire, s'éloigna en repliant ses papiers.

— Il n'y a qu'une chose que je retiens, dit Louarn, c'est le portrait qui est le long du mur, accroché. Personne que moi n'y a droit.

L'homme fit un signe affirmatif, sans se détourner, et continua vers Ros Grignon. Il monta péniblement le raidillon. La petite Noémi, debout dans l'ouverture de la porte, entra en criant de peur. Louarn à grands pas, par la traverse, gagna le bourg de Plœuc.

Dès les premières maisons, quand on le vit, se hâtant, les yeux droit devant lui, comme un homme qui songe et ne fait nulle attention à sa route, les ménagères sortirent sur le pas des portes. On savait que l'huissier était parti pour Ros Grignon. Plusieurs ne disaient rien, et prenaient un air de commisération, dès que Louarn avait passé ; d'autres, les jeunes sur-

tout plaisantaient à demi-voix. Il se formait un concert de médisances et d'allusions, qui s'élevaient derrière lui, comme une poussière. Les nouvelles de Donatienne, les nouvelles qu'il ignorait, avaient couru le village, et éveillaient la curiosité du peuple sur le passage de l'homme. Il n'entendait rien. Il fallut qu'au carrefour, au moment où Louarn tournait pour aller au bureau de poste, la femme du boulanger, qui était nouvelle mariée et légère en paroles, dit presque tout haut, dans un groupe :

— Pauvre garçon ! Il aura appris que l'enfant est mort, et que Donatienne. . . .

Au nom de sa femme, Louarn eut l'air de sortir du rêve, et le regard qu'il attacha sur cette petite marchande fut si stupide d'étonnement, qu'elle rougit jusqu'aux ailes de sa coiffe, et rentra dans sa boutique. Le closier hésita un moment, comme s'il allait s'arrêter. Mais les hommes qui étaient groupés là et qu'il connaissait tous, tournèrent aussitôt la tête, et se séparèrent pour n'être pas abordés.

" L'enfant est mort ! " Ce mot s'était gravé dans le cœur de Louarn. " L'enfant est mort ! " Quand donc était-il mort ? Il s'agissait de l'enfant de Paris, sûrement, de l'enfant des bourgeois qui avaient pris Donatienne. Pourquoi ne l'avait-elle pas écrit ? Pourquoi, s'il était mort, n'était-elle pas revenue ? Avait-il bien entendu ? Ou bien était-ce que l'enfant venait de mourir seulement, et que Donatienne allait rentrer ? Mais alors pourquoi la boulangère avait-elle dit : " Pauvre garçon ! " C'était le plus probable, pourtant. . . . Donatienne, dans le tourment de voir son nourrisson malade, n'avait rien écrit. Ou bien elle avait écrit à d'autres, craignant que son mari ne lui fit des reproches. . . . Des reproches ! oh non, il ne lui en adresserait pas, il savait qu'elle avait dû soigner de son mieux le petit qui était mort ! Elle voulait raconter elle-même comment le malheur était arrivé, sans sa faute. . . . Elle venait d'envoyer la nouvelle de son retour. La lettre. . . peut-être Donatienne elle même était en route pour le retour. . . . " L'enfant est mort. . . . L'enfant est mort ! . . .

Ces idées, l'une après l'autre, traversaient l'esprit de Louarn, qui les rejetait toutes, les unes parce qu'elles accusaient Donatienne, les autres parce qu'il avait senti, au regard embarrassé des gens, qu'un malheur était sur lui. " L'enfant est mort. "

RENÉ BAZIN.

(A suivre)

Nous publions cette semaine un extrait du *Bulletin des Recherches Historiques*, une publication nouvelle éditée par M. Pierre-Georges Roy, à Lévis. Nous croyons que cette nouvelle revue est destinée à combler une lacune. M. Roy a l'intention de tirer de l'oubli des documents qui se rattachent intimement à l'histoire du Canada, et nous ne pouvons que le féliciter de cette heureuse idée. Le prix de l'abonnement est \$2 par année.

